

LE SERVICE PLUS CONTRAT APPRENTISSAGE

Image not found or type unknown



DESCRIPTIF

« Par décision de le DGEFP du 29 novembre 2019, la mission d'enregistrement des contrats d'apprentissage a été transféré aux OPCOS, nous n'assurons plus l'accompagnement des nouveaux contrats établis en 2020.

Cette activité est désormais dévolue aux CFAS où les apprentis effectuent leur formation .

Nous vous conseillons de vous rapprocher de ces 2 établissements pour la mise en place de vos contrats.

Pour connaitre l'OPCO dont vous dépendez, consultez le lien suivant :

<https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/opco> »